

INFO-FOURRAGES

Les repères pour gérer les prairies

Somme de températures cumulées depuis le 1er février (base 0°-18°)	250 à 350°C	500°C	700 à 800°C	1000°C	1200°C	1400°C	> à 1400°C
	Mise à l'herbe	Fin déprimage Épi à 5cm	Fauche précoce Épi à 10cm - Début épiaison	Foin précoce Début floraison	Foin moyen floraison	Foin tardif médicre Début grainage	Grainage

Enfin un peu de pluie !

Sommes de T° depuis le 1^{er} février et pluviométrie depuis le 1^{er} janvier et les 10 derniers jours.

Au 20 mai

Source : Chambre d'agriculture de l'Yonne d'après les données Météo-France.

Postes	Secteur	Cumul T°	Pluie mm	Pluie 10 j
GRANDCHAMP (180 m)	Puisaye	1072	147	5
PERRIGNY (152 m)	Auxerre	1105	120	6
SAINT MARDS (226 m)	Pays d'Othe	1085	139	3
ST ANDRE EN TP (300 m)	Avallon	1029	180	6
MORVAN (400m) données estimées	Quarré	968		

Au 22 mai

Source : données Météo-France

Postes	Secteur	Cumul T°	Pluie mm	Pluie 10 j
TROYES (126 m)	Craie	1097	155	7
METZ ROBERT (150 m)	Chaourçois	1051	176	16
MATHAUX (130 m)	Briennois	1101	168	9

FranceAgriMer : une aide face à l'augmentation du coût alimentaire

Le gouvernement a mis en place une aide pour soutenir les exploitations dépendantes pour l'alimentation animale. L'ouverture de la déclaration devrait être fin mai.

Les critères d'éligibilités sont les suivants :

- un SIRET actif au moment du dépôt de la demande ;
- la mention de la production principale dans l'attestation comptable ;
- un seuil minimum 3000 € de charges d'alimentation sur la période de référence allant du 16 mars 2021 au 15 juillet 2021 ;
- un taux de dépendance à l'alimentation animale d'au moins 10 %, ce taux de dépendance étant calculé à partir des charges d'alimentation animale (correspond au compte 60.14) et des charges d'exploitation (comptes 60, 61, 62, 63 et 64) du dernier exercice clos avant le 28/02/2022.

Ce taux de dépendance donnera lieu à 3 niveaux d'aides :

Les éleveurs de la catégorie 1 sont ceux ayant un taux de dépendance compris entre 10 et 30% ; pour cette tranche, le montant de l'aide est un forfait de 1000€.

- Pour les catégories 2 et 3, le taux de dépendance est respectivement de 30 à 50 % et > à 50%. Le montant de l'aide sera calculé à partir d'un montant de référence qui correspond au montant d'achat d'alimentation animale entre le 16 mars 2021 et le 15 juillet 2021 (4 mois). Le niveau d'aide sera de 40 % du montant de référence pour la catégorie 2 et 60 % pour la catégorie 3.

Exemples :

Comptes 60 ; 61 ; 62 ; 63 et 64

- Compte 6014 = 12 000 €, total charges = 100 000 € → 12% dépendance
⇒ Montant forfaitaire 1000 €
- Compte 6014 = 35 000 € ; total charges = 100 000 € → 35 % dépendance
⇒ Calcul charges alimentaire entre 16/03 et 15/07/21 = 9 000 €
⇒ Montant aide = 9 000 € x 40% = 3 600 €
- Compte 6014 = 55 000 € ; total charges = 100 000 € → 55% dépendance
⇒ Calcul charges alimentaire entre 16/03 et 15/07/21 = 19 000 €
⇒ Montant aide = 19 000 € x 60% = 11 400 €

Mesures d'herbe

Pâturages suivis	Animaux pâturant	Type de prairie	Croissance de l'herbe (KgMS/Ha/jour)
Châtillon-sur-Loire (45)	VA	Temporaire	36
Châtillon-sur-Loire (45)	VL	Temporaire	49
Douchy (45)	VA	PT et Nat.	23
Sully-sur-Loire (45)	VL	PT et Nat.	34
Saint-Privé AB (89)	VL	Temporaire	51
Saint-Sauveur en Puisaye (89)	VL	Temporaire	115
Saints (89)	VL	Temporaire	60
Venoy (89)	VL	Temporaire	28
Soumaintrain (89)	VL	Temporaire	20
Quarré les tombes (89)	VA	Naturelle	44
Sainte Magnance (89)	VA	Naturelle	52
Vanlay (10)	VL	Naturelle	NC
Saint Thibault (10)	VL	Naturelle	42
Chauffour-lès-Bailly (10)	VL	PT + Nat.	47
La Villeneuve-au-Chêne (10)	VL	Naturelle	18

INFO-FOURRAGES

Analyses de fourrages : mode d'emploi

Le niveau des charges alimentaires ne cesse de progresser, il est donc important d'ajuster des rations au plus près des besoins pour optimiser l'utilisation des aliments concentrés et des fourrages. Pour ce faire, **il est essentiel d'estimer la valeur alimentaire des principaux fourrages qui composent la ration.**

Afin d'obtenir un résultat le plus fiable possible, certaines règles de base doivent être respectées.

La prise d'échantillon

La collecte de l'échantillon est une étape primordiale pour obtenir un résultat fiable. Il existe plusieurs méthodes pour réaliser un échantillon qui doit être adapté au type de fourrage.

- **Fourrages secs** : Pour ce type de fourrage, il est préférable de faire **un échantillon dans l'andain** juste avant pressage. Réalisez plusieurs prélèvements sur la parcelle puis mélangez l'ensemble avant de réaliser un échantillon d'environ 500 g. **Évitez de réaliser les prélèvements sur une botte** car l'hétérogénéité des parcelles peut faire varier la valeur et **ne pas faire un échantillon sur une botte encore liée.**

- **Fourrages à enrubanner** : Pour ces fourrages, si la **parcelle est homogène**, avec des espèces en purs ou en mélange simple, il est préférable de réaliser l'échantillon à **l'ouverture des bottes**, une fois le processus de conservation terminé. La valeur sera la plus représentative du fourrage distribué. Pour **les fourrages plus hétérogènes** (prairies permanentes, mélanges multi-espèces...), **il est possible de réaliser un échantillon dans l'andain** avant pressage. Cette technique va permettre d'obtenir le **potentiel** du fourrage si les conditions de conservation sont respectées. Il est donc essentiel de maitre en œuvre toutes **les bonnes pratiques pour éviter les pertes**. Attention également à bien prélevé à plusieurs niveaux dans l'andain pour avoir un taux de matière sèche représentatif du fourrage.

- **Fourrages ensilés** : Pour ces fourrages **l'analyse au silo est la plus représentative**, en effet il est plus facile de réaliser un échantillon homogène sur le front d'attaque et les pertes par fermentations ont déjà eu lieu. L'échantillonnage en vert ou à l'ensilage est possible mais avec, comme pour l'enrubannage, une estimation du potentiel du fourrage si toutes les conditions de conservations sont optimales.

La conservation des échantillons

Pour les **fourrages secs**, les échantillons peuvent être conservés **au sec, à l'abri de la lumière et à températures ambiante pendant quelques jours.**

Pour les **fourrages humides**, il est essentiel de les conserver **au réfrigérateur s'ils sont envoyés rapidement ou alors congelés s'ils ne sont pas envoyés le lendemain.**

Remplir la fiche de renseignement

La plupart des analyses de fourrages sont réalisées par la méthode de **Spectrométrie dans le Proche Infra-Rouge (SPIR)**. **C'est cette méthode qui est utilisée lorsque vous faites analyser vos fourrages secs ou fermentés par Alyse.** Cette méthode est basée sur la comparaison du résultat de spectrométrie à une base de données du fourrage correspondant. Il est donc essentiel de **bien définir le fourrage que l'on souhaite analyser afin que le laboratoire compare le résultat à la bonne base de données.** Sans ça le résultat peut être totalement incohérent avec la valeur réelle du fourrage.

Il est donc important de renseigner les éléments suivants :

- Identification de l'échantillon
- Date de récolte et d'échantillonnage
- Mode de récolte : sec, enrubanné, ensilé, échantillon en vert
- Cycle d'exploitation
- Espèce fourragère : Maïs, prairie naturelle, ray grass, luzerne...

Pour les mélanges, il est important d'estimer une proportion des différentes espèces et d'identifier les espèces majoritaires dans le mélange et ne pas se fier à la proportion des espèces semées qui peuvent être très différentes de la proportion des espèces réellement présentes.